

# Ressources minières

## L'Eglise auprès du peuple congolais

●●● **Ferdinand Muhigirwa s.j.**, Kinshasa  
 Directeur du Centre d'études pour l'action sociale (CEPAS)<sup>1</sup>

« La République démocratique du Congo (RDC) est "un scandale géologique" avec plus de 1100 différentes substances minérales »,<sup>2</sup> très prisées sur les marchés internationaux. Le pays dispose du tiers des réserves mondiales connues de cobalt et de 10 % des réserves de cuivre. Il se positionne régulièrement au troisième ou quatrième rang des producteurs mondiaux de diamants. Il dispose en outre d'un potentiel de 80 millions d'hectares de terres arables, 4 millions de terres irrigables et 125 millions d'hectares de forêts... Pourtant la RDC se classe parmi les Pays pauvres très endettés (PPTE). On la retrouve parmi les Pays à faible revenu et

à déficit vivrier (PFRDV) et a une place douloureusement inconfortable parmi les pays les moins avancés (168<sup>e</sup> place sur 177). Toujours selon des indicateurs de l'ONU, 80 % de sa population vit avec un revenu inférieur à 2 \$ par jour et 52 % est confrontée à l'extrême pauvreté. Le taux de malnutrition est très élevé dans cinq provinces (Equateur, Kasaï Oriental et Occidental, Katanga et Maniema).<sup>3</sup>

C'est qu'en fait, les possibilités de gains dans les mines ont un impact négatif sur l'éducation et l'agriculture. Face à la pauvreté croissante, chacun croit trouver le salut dans le *mining*, conduisant le pays vers une exploitation minière irrationnelle, sans penser aux générations futures. La population active, surtout les jeunes, délaisse l'école et le secteur agricole, au profit de l'exploitation artisanale des mines et/ou de l'enrôlement dans les groupes armés.<sup>4</sup> Ce qui provoque une crise d'approvisionnement en ressources alimentaires et, conséquence logique, une hausse des prix de ces produits et un accroissement de l'insécurité alimentaire.

Car si personne ne cultive la terre, comment rendre possible de façon durable l'accès à la nourriture ? Et si, en sus, l'éducation et la formation des jeunes sont hypothéquées, comment faire com-

église

*Pourvue d'énormes richesses minérales, notamment minières, la RDC occupe pourtant la 176<sup>e</sup> place sur 182 dans l'Indice du développement humain du PNUD. Une situation qui mobilise les évêques congolais en vue d'une meilleure gouvernance des ressources naturelles du pays.*

- 1 • L'auteur est observateur officiel de la Commission sur le réexamen des contrats miniers de l'Etat congolais et membre de International Advocacy Network, un réseau jésuite pour la bonne gouvernance des ressources minières. Il est un des intervenants de la *Campagne œcuménique 2011*, « Extraction minière : un business indigeste ». Voir **Pain pour le prochain/Action de Carême, Info-Campagne 2011**, Lausanne, novembre 2010, pp. 4-6. (n.d.l.r.)
- 2 • **Banque mondiale**, *République démocratique du Congo. La bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance*, octobre 2007, p. 20.
- 3 • Enquêtes menées en février 2009 par le Programme national de nutrition.
- 4 • **Louis Eyenga Saba**, in *Kongo Times*, 09.06.10, <http://afrique.kongotimes.info/rdc/la-securite-alimentaire-s-est-deterioree.html>

## église

prendre aux Congolais qu'ils ont aussi le droit d'accéder à des ressources de production telles que la terre, l'eau et les semences ?

### Responsabilité de l'Etat...

L'Etat a le devoir de défendre les droits de ses citoyens, même à l'encontre des entreprises transnationales. Or les terres agricoles de RDC sont vendues de gré ou de force aux exploitants miniers. Ainsi la population de ce pays potentiellement riche en ressources minérales a des difficultés à convertir ces ressources en richesses financières à cause de problèmes de gouvernance. Même la production minière industrielle a connu une chute drastique. En 1982, la production annuelle du cuivre avait atteint 542 000 tonnes, contre 22 000 tonnes par an aujourd'hui. Une baisse liée, certes, à la guerre civile, mais aussi à la mauvaise gestion des entreprises publiques et à la baisse du prix des produits sur les marchés internationaux.

Il faut encore relever le trafic illégal de matières précieuses, la corruption, l'éva-

sion fiscale (*Rapport Mutamba*), l'impunité, le manque de transparence dans la négociation et l'octroi des marchés, les conflits d'intérêts des agents de l'Etat et des responsables politiques, le manque d'études de faisabilité des gisements miniers, la sous-évaluation des gisements documentés, le manque de mise en application du Code du travail et du Règlement minier, le déséquilibre dans la répartition des parts entre l'Etat congolais et les entreprises privées, ainsi que le manque de mesures concrètes d'application de l'allocation et du partage des recettes entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux.

### ...et des entreprises

En somme, la responsabilité sociale des entreprises n'est pas assumée. L'exploitation des matières premières se déroule dans des conditions très difficiles à cause du manque d'application de leurs obligations par les entreprises, qui ne respectent pas le Code du travail ni le Règlement minier. Là où s'exercent les activités minières de recherche ou d'exploitation, règnent « l'exploitation de l'homme par l'homme, le déséquilibre familial, l'immoralité, la pollution de l'environnement, la délocalisation de nombreux villages et cimetières ».<sup>5</sup>

Le travailleur, considéré comme un instrument de production, est devenu un jouet dans les mains de l'entrepreneur qui l'envoie où bon lui semble, sans tenir compte de sa vie familiale. Les absences prolongées des maris mettent en danger la fidélité matrimoniale ainsi que l'éducation des enfants. Quant aux jeu-

Mineurs en RDC



5 • **Mgr Gaston Ruvezi**, évêque de Sakania-Kipushi, in *Note pastorale de Carême*, février 2008.

nes employés, ils s'adonnent aisément à la prostitution, à la consommation d'alcool et de drogues sans être inquiétés. Car les entreprises minières sont intéressées par la maximalisation des recettes et cherchent à réduire à tout prix le coût de la main-d'œuvre locale, quitte à ne respecter ni les exigences environnementales ni sociales. On assiste ainsi, par exemple, à la destruction des infrastructures existantes : il suffit de voir le délabrement des routes de Kasumbalesa et de Kipushi pour s'en convaincre.

L'OCDE a des principes qu'elle propose comme cadre juridique et éthique. Il conviendrait de les visiter et de leur donner, grâce à l'intervention de l'Etat, un caractère contraignant. Au Katanga, par exemple, le gouverneur a obligé les entreprises à s'engager dans la production alimentaire en cultivant 20 hectares. Il faut toutefois reconnaître que quelques entreprises se sont impliquées dans des activités sociales en construisant des écoles, des centres de santé, des routes, et que la population a bénéficié de l'électricité qui alimente les mines.

## Position des jésuites

La question dépasse la RDC. Dans beaucoup de pays africains, l'exploitation des ressources naturelles est devenue un enjeu national. Les Conférences épiscopales nationales africaines, le récent synode africain, les centres sociaux jésuites (CEPAS, CEFOD, JCTR) et les réseaux « ressources naturelles » de la société civile africaine se rejoignent autour d'un défi majeur : assurer l'exploitation bien ordonnée et contrôlée des ressources naturelles, au profit du peuple africain.

La 35<sup>e</sup> Congrégation générale des jésuites (2008) s'est aussi positionnée sur

cette question, incitant « tous les jésuites et leurs partenaires (...) en particulier les universités et les centres de recherche, à promouvoir des études et des pratiques centrées sur les causes de la pauvreté et sur l'amélioration de l'environnement. (...) Ces recherches doivent servir aux pauvres et à ceux qui travaillent pour la promotion de l'environnement » (d. 3, n. 35). Il s'agit d'aider au « développement de la responsabilité sociale des entreprises, à la création d'une culture des affaires plus ouverte à la compassion et à des initiatives de développement économique des pauvres » (d. 3, n. 28). C'est ainsi qu'a été créé le Governance of Natural and Mineral Resource (mines, pétrole, forêt), un réseau international de jésuites dont le

église

## Le CEPAS

Le Centre d'études pour l'action sociale est une œuvre sociale jésuite et une organisation partenaire d'Action de Carême. Il est membre observateur de la Commission sur la révision des contrats miniers, et membre du Comité de pilotage de l'Initiative de transparence pour les industries extractives et de la Commission épiscopale de RDC pour les ressources naturelles.

Lors d'une conférence sur les partenariats public-privé dans le secteur minier de la RDC (Bruxelles, mars 2007), le CEPAS a co-signé un appel international intitulé *A fair share for Congo*. La même année, il a remis aux responsables du Forum de la société civile congolaise, puis aux autorités gouvernementales et aux douze entreprises privées concernées, un rapport sur les contrats miniers en vigueur dans le pays : une contribution précieuse au processus gouvernemental de révision des contrats miniers. Parmi ses autres activités, on peut noter le lancement, en juin 2008, à Kipushi, d'une formation des populations visant à renforcer leurs connaissances du Code minier congolais et de la responsabilité sociale des entreprises.

(réd.)

## église

CEPAS est un des co-fondateurs, ainsi que le Jesuit African Social Center. Parmi les perspectives d'engagement, il y a la création de l'African Jesuit Network on Governance of Natural Ressources.

« L'homme n'est vraiment homme que dans la mesure où, maître de ses actions et juge de leur valeur, il est lui-même auteur de son progrès, en conformité avec la nature que lui a donnée son Créateur et dont il assume librement les possibilités et les exigences. »<sup>6</sup> Dans la Bible, trois couples de verbes sont employés pour définir le « mandat » donné par Dieu à l'humanité, soit de cultiver le « jardin » dans lequel nous avons été placés : « multiplier et remplir la terre », « dominer et soumettre » les animaux, la végétation et les ressources naturelles, au sens large, et enfin « cultiver et garder » la terre. En conséquence, si la liberté et l'autonomie ont été données à l'humanité pour développer et faire progresser les ressources naturelles - « le ciel, c'est le ciel du Seigneur / la terre, il l'a donnée aux fils d'Adam » (Ps 115,16) - elles doivent toujours s'exprimer d'une façon qui respecte la souveraineté divine de l'Univers - « Au Seigneur la terre et sa plénitude / le monde et tout son peuplement » (Ps 24,1).

## Des évêques impliqués

Le second Synode spécial des évêques pour l'Afrique (dont le message final a été publié le 23 octobre) s'est aussi exprimé sur cette question : « Riches en ressources humaines et naturelles, beaucoup parmi nos peuples croupissent dans la pauvreté et la misère, les guerres et les conflits, les crises et le chaos. Cette situation est rarement causée par les catastrophes d'ordre naturel. Elle est plutôt largement attri-

buée aux décisions et aux activités humaines des gens qui n'ont aucun souci du bien commun et cela souvent par le biais d'une complicité tragique et d'un complot criminel des dirigeants locaux et des intérêts extérieurs » (n. 5).

N'est-ce pas le moment pour nos diocèses de se présenter « comme des modèles de bonne gouvernance, de transparence et de bonne gestion financière » ?<sup>7</sup> Benoît XVI a d'ailleurs affirmé sa volonté de « mettre sur pied, dans divers pays du continent, un observatoire sur l'exploitation des ressources naturelles » et a appelé toutes les institutions de l'Eglise qui sont actionnaires de sociétés actives en Afrique « à faire pression pour le respect des droits des populations à jouir elles aussi des fruits de l'exploitation des ressources naturelles ».<sup>8</sup>

Face à la mauvaise gestion des ressources naturelles de la RDC, les évêques de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) ont créé, pour leur part, en juillet 2007, une commission épiscopale ad hoc pour les ressources naturelles (CERN). Par leurs messages et notes pastorales, ils ne cessent d'exhorter les fidèles chrétiens à interpeller les autorités politiques et la communauté internationale.

« Au lieu de contribuer au développement de notre pays et profiter à notre peuple, les minerais, le pétrole et la forêt sont devenus des causes de notre malheur. Comment comprendre que nos concitoyens se retrouvent, sans contrepartie ni dédommagements, dépouillés de leurs terres par le fait des superficies concédées ou vendues à tel ou tel exploitant minier ou forestier ?

6 • *Populorum progressio*, n° 56.

7 • **Synodus Episcoporum**, *Elenchus finalis propositionum*, propositio 29.

8 • **Synodus Episcoporum**, *Elenchus finalis propositionum*, propositio 24 et 29.

(...) La CENCO s'engage, à travers ses structures, à suivre avec une attention particulière le processus de « revisitation » des contrats miniers et forestiers, afin qu'il se fasse dans la plus grande transparence au profit du peuple congolais » (*Message des évêques de la CENCO*, juillet 2007).

Ou encore : « L'exploitation des ressources naturelles ne cesse de soulever de graves problèmes de souveraineté, d'équité, de légalité, de respect des populations locales et de l'environnement. (...) Nous demandons à notre gouvernement de donner des mesures et les conditions de renégociation, et de rendre ainsi clair et transparent le cadre juridique de la signature des contrats miniers et forestiers. Les entreprises minières et forestières devront respecter leurs obligations sociale et environnementale » (*Message du Comité permanent de la CENCO*, « Appel à un engagement réel pour la reconstruction de la RDC », janvier 2008).

Les réformes préconisées sont nombreuses. Par exemple : réviser le Code minier dans le sens de l'article 58 de la Constitution de la RDC (18 février 2006) qui stipule que « tous les Congolais ont le droit de jouir des richesses nationales. L'Etat a le devoir de les redistribuer équitablement et de garantir le droit au développement » ; renforcer les capacités des institutions et services du Ministère des mines à faire respecter les nouveaux cadres juridiques et réglementaires ; en synergie avec les ONG locales et internationales, former les exploitants artisanaux (5 millions) à s'organiser en coopératives pour recouvrer leur dignité humaine, lutter contre la pauvreté et le pillage des ressources ; etc.

Car le progrès ne peut être compris comme le seul essor du secteur minier

artisanal, aussi important soit-il. La gloire de Dieu, c'est l'homme debout, c'est-à-dire capable de vivre dans une certaine dignité... et dans la solidarité. Vatican II, dans *Gaudium et Spes*, parlait déjà des joies et des soucis, des espoirs et des aspirations des autres que nous partageons tous. Dans une perspective chrétienne, il n'est pas permis d'être heureux tout seul, de vivre dignement, sans que soient garantis pour tous les êtres humains les besoins nécessaires à leur existence.

F. M.

église

## **choisir et Action de carême vous invitent à une conférence**

### **« Richesses minières de la RD Congo, peuple oublié »**

**par le Père Ferdinand Muhigirwa s.j.**

directeur du Centre d'études pour l'action sociale (CEPAS), de Kinshasa, membre de la Commission épiscopale pour les ressources naturelles.

Comment se fait-il que la population d'un pays parmi les plus riches en ressources minières vive dans une pauvreté aussi dramatique ? Que faire pour que cela change ?

**Lundi 14 mars 2011, à 20h00  
au Centre St-Boniface (Genève),  
14 av. du Mail**

Dans le cadre de  
la *Campagne œcuménique 2011*  
**« Extraction minière :  
un business indigeste »**